

# La sociologie contemporaine des professions : un retour de Durkheim?

Autor(en): **Kuty, Olgierd**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology**

Band (Jahr): **15 (1989)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-814743>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## LA SOCIOLOGIE CONTEMPORAINE DES PROFESSIONS : UN RETOUR DE DURKHEIM ? <sup>1</sup>

*Olgierd KUTY*

Faculté d'économie, de gestion et de sciences sociales,  
Département de Sciences Sociales, Boulevard du Rectorat 7 B 31  
B - 4000 Liège

Peut-on suggérer un retour de Durkheim alors qu'aujourd'hui et partout on ne parle que de Weber ? C'est ainsi que d'un côté les thèmes de l'individualisme méthodologique revendiquent explicitement une filiation webérienne <sup>2</sup>, que la sociologie de l'intérêt que Caillé a repérée à l'oeuvre dans des travaux aussi différents que ceux de Boudon, Bourdieu et Crozier (Caillé, 1981 ; Hirschhorn, 1988) aurait un fondement webérien, et que d'un autre côté on célèbre le retour de l'acteur et de son engagement par rapport à des valeurs. Bref l'héritage de Weber est suffisamment large pour que beaucoup, venant d'horizons assez opposés, puissent se déclarer ses héritiers.

Parallèlement et encore plus explicitement, en sociologie des professions, certains sont convaincus que les grands travaux des années 70 s'inscrivent résolument dans la problématique webérienne (Halliday, 1983 ; Saks, 1983). Ils montrent que les concepts de clôture et de monopole sont centraux dans la conceptualisation du professionnel : la profession est un groupe qui veille à s'octroyer une part du marché, à se constituer des privilèges et à en exclure les rivaux. L'idée de monopole est au coeur du concept de groupe de statut, concept assez central aujourd'hui dans les nouvelles élaborations théoriques du système de classes de notre société <sup>3</sup>.

Et pourtant la référence systématique à Durkheim, depuis la fin des années 70, surtout dans la sociologie anglo-saxonne, ne peut manquer d'éveiller l'attention (Collins, 1985 ; Giddens, 1976 ; Seidman, 1987).

Il est donc nécessaire de procéder à un premier bilan de l'influence du paradigme durkheimien. Au-delà de la personnalité scientifique de Durkheim, ce qui nous intéresse, c'est la persistance d'un schéma de pensée, c'est-

---

<sup>1</sup> Une première ébauche de ce texte a été présentée au Congrès International de l'AISLF à Genève (Août 1988). Emmanuèle Reynaud, Renaud Sainsaulieu, Denis Ségrestin et Didier Vrancken ont bien voulu nous donner leurs commentaires sur de précédentes versions de cet article. Qu'ils en soient remerciés, même si nous n'avons pas toujours suivi leurs suggestions.

<sup>2</sup> Voir parmi d'autres, Boudon & Bourricaud (1982) qui, comme par hasard, ouvrent leur dictionnaire sur une définition webérienne de l'action sociale et le ferment sur la présentation des travaux de Weber.

<sup>3</sup> Collins (1985) et d'autres comme Giddens, Parkin ont approfondi la définition du groupe de statut. Bourdieu et Touraine ont également introduit une forte composante des éléments culturels dans leur définition des classes sociales, voir Bidou (1986).

à-dire d'un système de questions orientant la réflexion et d'un système de réponses attendues. Il nous faut donc au préalable définir le contenu de ce questionnement durkheimien et préciser quelque point sur notre démarche.

## 1. Les paradigmes sociologiques

En tout premier lieu, nous pensons que la sociologie n'est pas une, mais que plusieurs rationalités sont à l'oeuvre, et que les paradigmes qui l'animent sont irréconciliables. La tâche du sociologue est de questionner la réalité avec des grilles qui appellent des interprétations différentes. Pour faire bref, nous pensons avec d'autres que l'on peut isoler à titre heuristique trois paradigmes en sociologie : un paradigme du calcul, de la stratégie et de la négociation que nous appellerons avec une part de simplification arbitraire, paradigme webérien ; un paradigme de la contrainte et de la domination que nous appellerons marxiste et un paradigme de l'intégration normative, du consensus de valeurs, que nous appellerons durkheimien <sup>4</sup>.

En second lieu, il est clair que tout auteur, les trois pères fondateurs comme les autres, accommode des sources d'inspiration venant des trois horizons <sup>5</sup>. Mais il faut formuler trois observations : tout d'abord, on peut penser que tout sociologue est marqué par un paradigme dominant, ce qui justifie de le mettre préférentiellement dans un courant. Mais d'autre part, on doit se garder de le figer : un auteur évolue, combine différemment ses sources d'inspiration. Il serait alors plus juste de dire que c'est une oeuvre ou un ensemble d'oeuvres d'un auteur qui relève d'une catégorisation.

En troisième lieu, le champ des travaux sociologiques est ponctué par des thématiques dominantes, par la dominance successive de certains paradigmes. On pourrait appeler ceci une "conjoncture" paradigmatique et ce serait la tâche d'une sociologie de la connaissance d'en expliquer l'émergence en fonction tant du champ intellectuel que de la structure de la société. Ainsi les années 50 ont probablement été caractérisées par la problématique durkheimienne de Parsons et du fonctionnalisme alors que les années 70 sont marquées par la sociologie critique de la problématique de la domination et de la coercition <sup>6</sup> et les années 80 seraient caractérisées, nous dit-on, par le retour de la problématique webérienne. Clôturons ceci par une ultime remarque : un auteur n'est pas classable objectivement dans un champ de paradigmes. Ce sont les sociologues qui créent leurs pères adoptifs et luttent pour imposer

---

<sup>4</sup> Ceci a surtout une valeur pédagogique et ne peut être accepté qu'en première approximation. Vont dans le sens d'un schéma tripartite, Nisbet (1966/1984), Etzioni (1961), Sainsaulieu (1983), Tripier (1984) et Padioleau (1986).

<sup>5</sup> Tripier (1984) l'a clairement établi pour certains sociologues contemporains.

<sup>6</sup> Pour un même effort de périodisation dans la sociologie de la déviance, voir Dubet (1987).

ser leurs interprétations des oeuvres. Donc tout classement comme le nôtre n'a qu'une valeur indicative.

## 2. Le paradigme durkheimien

Dans le cadre de cet article, qu'entendons-nous par approche durkheimienne ? Pour de nombreux auteurs, c'est le caractère central attribué à l'intégration normative dans l'explication des pratiques humaines. Pour expliciter cette position, on peut, à titre pédagogique et donc inévitablement provisoire, proposer le tableau suivant qui s'articule sur deux distinctions heuristiques en sociologie : l'opposition des intérêts et des valeurs<sup>7</sup> et l'axe méthodologique individualisme-holisme.

	Individualisme méthodologique	Holisme méthodologique
Intérêt	Crozier et Friedberg (1977)	Bourdieu (1979)
Valeur	Weber (1964)	Durkheim (1912)

En conséquence, le paradigme durkheimien de l'intégration normative, c'est d'abord la combinaison de deux éléments centraux : l'élément valoriel et le holisme. C'est aussi, troisièmement, le choix d'une approche rationaliste en ce qui concerne ces valeurs.

- a) En tout premier lieu, c'est la leçon bien connue de la Division du Travail Social. La société n'est pas une somme de contrats particuliers que nouent les individus, comme nous le dit Spencer. Il y a une conscience collective qui précède ces contrats et les rend possibles. Les intérêts individuels ne peuvent jouer que parce que préexiste une valeur commune à tous les individus, à savoir la reconnaissance du rôle central de l'individu, le développement de ses virtualités à travers la solidarité organique. Aujourd'hui, c'est une tradition théorique qui est en pleine réévaluation. Classiquement, on s'attachait ici à noter son origine dans l'école française des représentations que l'on faisait remonter à Montesquieu. Mais des analyses récentes ont montré la dette allemande de Durk-

<sup>7</sup> Sur cette distinction voir Hirschman (1980), Boudon & Bourricaud (1982), Rosanvallon (1989). Mais plus généralement il importe de remonter aux Moralistes français du 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles sur lesquels nous préparons une note de synthèse.

heim : ses étudiants ne l'appelaient-ils pas familièrement, de son vivant, "Shopen" ? Cette piste sur l'influence de Shopenhauer ouvre des voies nouvelles dans la recherche sur la manière dont Durkheim a combiné la raison et la volonté<sup>8</sup>.

Dernière précision sur l'influence des valeurs : à quel moment exercent-elles leur influence ? Il y a deux analyses chez Durkheim. Tout d'abord celle que nous venons de rappeler qui montre la conscience collective à l'origine des pratiques et précédant la conclusion des contrats particuliers. Ce sont les valeurs agissant *ex ante*. Mais par ailleurs, les valeurs sont également produites dans le travail normatif des groupes professionnels, des corporations. C'est la thèse de la Deuxième préface (1902), avec les valeurs vers lesquelles on tend, les valeurs *ad quem*.

- b) Le second élément constitutif du paradigme, c'est la perspective holiste. Cette idée du tout collectif, Durkheim l'aurait retenue de sa fréquentation de Hegel, que ce soit lors de son séjour en Allemagne ou au contact des poètes parnassiens<sup>9</sup>.
- c) Troisième point : les valeurs, sont-elles rationnelles ou irrationnelles ? A la différence de Weber qui a opté pour une analyse irrationaliste de la société contemporaine en terme de valeurs charismatiques irrationnelles, Durkheim s'inscrit dans une perspective que nous appellerons, suivant le langage des commentateurs webériens, de rationalité substantielle. Ce qui veut dire que les valeurs font progresser la raison dans l'histoire, à travers l'avancée démocratique, à travers l'égalité (Lukes, 1977 ; Prager, 1981 ; Raynaud, 1987 ; Kutý, 1990).
- d) Terminons par une remarque : Durkheim était-il durkheimien ? Que le lecteur ne veuille voir dans cette interrogation aucun jeu de mot gratuit, aucune plaisanterie. Nous voulons faire ici état d'un débat épistémologique qui est en liaison avec deux de nos propositions émises plus haut, à savoir l'évolution des auteurs et la revendication de filiation des commentateurs et analystes<sup>10</sup>. Le problème est le suivant : Durkheim, le défenseur de l'idée de la centralité des valeurs contre les intérêts, ne soutient-il pas, paradoxalement, une position qui consacre au contraire

<sup>8</sup> Rappelons-nous ce texte de Montesquieu où l'importance des valeurs est clairement affirmée : "Il y a cette différence entre la nature du gouvernement et son principe, que sa nature est ce qui le fait être tel, et son principe ce qui le fait agir. L'une est sa structure particulière, et l'autre les passions humaines qui le font mouvoir" (livre III, chapitre I). Voir aussi Seidman (1987, 51-53). Sur Durkheim et Shopenhauer, voir Mestrovic (1988).

<sup>9</sup> Communication orale de Daniel Giovannangeli. Voir aussi Knapp (1985).

<sup>10</sup> C'est une des controverses de la sociologie : y a-t-il deux Durkheim ? Un premier Durkheim matérialiste, celui de la Division du travail social et du Suicide et un second, celui de la Seconde préface et des Formes élémentaires ? Parsons (1937) a lancé cette thèse, approfondie par Lukes (1977) et le débat reste ouvert. Douglas (1967) a rompu une lance en faveur de l'unité de pensée idéaliste dans toute l'oeuvre de Durkheim alors que Pope (1973) a soutenu la même unité de pensée, mais "réaliste".

le rôle clé des intérêts ? Nous savons que la conscience collective précède les contrats particuliers, mais cette conscience collective est en relation avec la densité physique et morale, qui un facteur "externe" à la conscience. Durkheim veut expliquer le social par le social et c'est dans la morphologie qu'il voit un fait essentiel. Cette analyse morphologique pose un problème : contre tout ce que nous venons de dire jusqu'ici, ne renvoie-t-elle pas à une explication ultime du social en termes d'intérêts ? En effet, une explication par les intérêts, c'est une explication qui, tendanciellement, met l'accent sur les stratégies d'adaptation à un environnement (l'idée essentielle est que l'acteur est mû par un intérêt de conservation), c'est-à-dire des stratégies induites par une source d'influence qui échappe à la conscience sociale alors qu'une explication en termes de valeurs montre la conscience sociale modelant cet environnement.

Cette approche durkheimienne par la densité semble avoir été reprise tant par Bourdieu que par Foucault. La dévaluation des titres scolaires ne trouve-t-elle pas son origine dans un facteur morphologique : la massification de l'enseignement, la croissance du nombre des diplômés ? Et d'une certaine manière, ne peut-on penser que Surveiller et Punir peut également être rapproché de cette analyse morphologique ? Le regard panoptique, n'est-ce pas une densification du réseau social, un fait de structure qui est source de contrainte extérieure sur le sujet ? Michel Foucault (1975, 195) lui-même semble retrouver l'inspiration du raisonnement de la Division du travail social lorsqu'il donne à penser qu'il accorde une place secondaire aux formes juridiques du contrat et de l'échange par rapport aux techniques de pouvoir.

### 3. Le retour à une rationalité substantielle

Traditionnellement, on a opposé l'irrationalisme de Weber au rationalisme de Durkheim. Cette opposition est particulièrement repérable dans leurs analyses politiques de la démocratie (Prager, 1981). Weber développe une sociologie politique dite formaliste, mettant entre autre l'accent sur la monopolisation par l'État du retour à la violence légitime et sur les arrangements institutionnels servant à protéger l'égalité formelle des citoyens, quels que soient les objectifs et réalisations du système politique. Durkheim au contraire est très attentif aux valeurs individualistes, à l'émancipation individuelle que peut soutenir l'État démocratique. Cette place accordée aux valeurs dénote chez Durkheim une théorie anti-formaliste puisqu'il prend en compte le contenu de la règle politique. Rappelons-nous en effet que le leader charismatique affirme des valeurs qui ne sont pas nécessairement en phase avec le progrès de la raison dans l'histoire.

Ces deux analyses se répercutent dans leur sociologie des professions puisque le professionnel contemporain n'est, aux yeux de Weber, qu'un technicien corporatiste, centré sur la rationalité formelle des moyens alors que les valeurs sont l'apanage de l'homme politique charismatique. Pour Durkheim, par contre, le professionnel crée dans le cadre des corporations des normes qui s'inscrivent dans le processus politique qui sera dit démocratique s'il conduit à la promotion de l'individu (Kutu, 1990).

Aujourd'hui, la nouveauté, c'est c'est le travail théorique de certains auteurs qui prennent leur distance avec une lecture irrationaliste de Weber. Il y a d'abord ceux qui montrent les limites et les dangers d'une approche indifférente au contenu des valeurs, approche qui peut légitimer n'importe quelle pratique politique, et donc, dictatoriale, dès que les critères formels de la démocratie sont réunis (Mommsen, 1986, 515 ; Prager, 1981, le soulignent).

Il y a ensuite un autre courant dans nos années 80, qui a réinterprété la pensée de Weber dans le sens d'une sociologie plus rationaliste. Comme d'autres, Alexander (1982) s'est heurté aux conclusions contradictoires de Weber et a proposé une mise en perspective qui selon lui, introduit une plus grande cohérence. La conclusion fort claire de cette relecture est d'ouvrir une porte vers le rapatriement de Weber dans le champ de la rationalité substantielle. De même Seidman (1987) inscrit Weber dans le courant libéral de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle qui entend sauver l'héritage rationaliste de la philosophie des Lumières. Il montre que Weber n'a pas fait que soutenir l'idée du social construit par la contrainte (rappelons-nous le thème de la cage d'acier) ou par les valeurs irrationnelles, mais qu'il a insisté sur les conditions institutionnelles favorables à la liberté des individus. Ainsi le développement "d'associations volontaires peut compenser en partie les tendances réifiantes de la bureaucratisation et du capitalisme (1987, 327). Raynaud enfin a également montré que certains éléments dits formalistes de la sociologie politique de Weber ont un contenu valoriel. Il en est ainsi du rôle du parlement ou des contraintes juridique pesant sur le chef plébiscitaire (1987, 213-214).

L'enjeu de tels travaux n'est pas qu'historique, c'est-à-dire motivé par la reconstitution scrupuleuse d'une pensée située et datée. Il est central dans une conception postmoderniste de la société. Une approche de la société en terme de disparition des garants métasociaux, de plurirationalité et de conflits généralisés, élimine-t-elle toute idée de rationalité substantielle ? Si notre société se définit comme rencontre et choc de multiples valeurs contradictoires, y a-t-il un sens rationnel à l'oeuvre dans l'histoire ? Ou plutôt y a-t-il une possibilité de redéfinir cette rationalité en fonction de notre nouveau contexte postmoderniste ? C'est tout l'intérêt des travaux comme ceux de Chauvenet (1988) qui, s'inspirant notamment de l'approche philosophique d'Arendt et de Habermas, propose des interprétations de la coordination des professionnels du social en des termes rompant avec les analyses intéressantes, mais trop unilatérales, du contrôle social et de l'inculcation (Kutu, 1990). Que font les professionnels qu'observe Chauvenet ? Ils s'interpellent sur les raisons de leur intervention auprès des clients et ce faisant ils autoli-

mitent leur arbitraire professionnel en cherchant des fondements légitimes à leur action. On retrouve ici à la fois le mécanisme de l'association professionnelle de Weber cité plus haut, le travail normatif des corporations de Durkheim et des éléments pour une redéfinition de la rationalité en des termes plus locaux et moins universels, dans le sens d'Arendt et de Habermas.

#### 4. Un néoholisme de valeurs bien tempéré

L'autre axe durkheimien que nous pensons relever, c'est la reconnaissance du rôle central de la conscience collective dans les pratiques des acteurs. Les auteurs contemporains qui se rallient à l'idée de l'influence du système des valeurs ont abandonné l'idée durkheimienne d'une totalité sociétale. Ils écartent la notion d'une régulation sociale intégrée au niveau du tout collectif.

Cette conclusion s'inscrit ici aussi dans la sensibilité postmoderniste qui, avec sa problématique des enjeux et du conflit généralisé, est apparemment un des grands défis posés à la conceptualisation durkheimienne. Avec beaucoup de prudence on pourrait synthétiser de la manière suivante les deux grandes pistes suivies, l'une au niveau institutionnel et l'autre au niveau organisationnel.

La première voie insiste sur la différenciation institutionnelle au sein d'une société. La société n'intègre pas de manière homogène toutes les institutions : il y a disjonction, il y a une "autonomie institutionnelle". Reynaud (1983, 185) et certains auteurs ont retrouvé chez Durkheim lui-même une attention à ce pluralisme sociétal <sup>11</sup>.

La seconde voie se situe au niveau organisationnel qui, pour faire bref, doit relever le défi anti-durkheimien du Phénomène Bureaucratique <sup>12</sup>. Deux idées maîtresses peuvent être retenues de cet ouvrage de Crozier, à savoir l'existence de plusieurs rationalités au sein de l'organisation et une nouvelle approche des valeurs. Celles-ci sont issues des relations de pouvoir et ne les précèdent pas : c'est le problème technique concret à résoudre qui est un des facteurs essentiels de la structuration des règles du jeu et non les valeurs sociales prégnantes (Kuty, 1990).

---

<sup>11</sup> Mais peu avant le courant de la sociologie critique avait présenté une vision très homogène de la société. Bourricaud (1975) voyait d'ailleurs un "hyperfonctionnalisme retourné" dans les travaux d'Althusser (1976), Bourdieu (1979) et Marcuse (1968).

<sup>12</sup> Il y a toutefois une ambiguïté dans le Phénomène Bureaucratique car on pourrait être tenté d'y retrouver la structure du raisonnement de la Division du travail social. Tout comme il y a en deçà des contrats (spencériens) la conscience collective qui les rend possibles, les stratégies croziériennes des strates s'articulent sur les valeurs françaises communes de l'évitement des relations face à face. Bref le jeu prend place à l'intérieur du système de valeurs. Mais Crozier pourrait facilement rétorquer que l'idée même de jeu exclut un tel système de valeurs communes.



Ce défi a été relevé par la théorie des identités collectives et par la théorie de l'organisation institutionnelle, qui repère l'action des valeurs collectives à un niveau moins macrosociologique.

La théorie des identités collectives a été développée à propos d'OS ou OP dans une entreprise (Sainsaulieu), de militants qui se rassemblent pour une action collective (E. Reynaud) ou d'une profession (Ségrestin). L'analyse peut donc concerner différents types d'acteurs collectifs. Toutefois le thème central durkheimien<sup>13</sup> reste toujours le même : c'est dans une identité commune, une culture collective, que s'originent les pratiques des acteurs.

#### 4.1. *L'identité collective de Sainsaulieu (1977)*

Dans les organisations qu'il a étudiées, Sainsaulieu a dégagé quatre types d'identités au travail fondant quatre manières d'être un acteur collectif : la fusion, le retrait, la négociation et les affinités. C'est dans ces quatre identités que s'inscrivent les pratiques différenciées qu'adopteront les différents individus. Trois observations sont à faire ici. Tout d'abord, cette conceptualisation permet de replacer les conclusions de l'école stratégique de Crozier dans une autre perspective. L'acteur stratégique crozérien développe des pratiques de contrôle des zones d'incertitude qui sont inscrites dans une des identités, celle de la négociation : l'individualisme méthodologique crozérien plonge ses racines dans une culture, est porté par des valeurs. En second lieu, il ne s'agit pas d'une conscience collective à la taille d'une entreprise (ce qui serait l'esprit maison, conceptualisable comme une culture durkheimienne au niveau d'une organisation), mais d'une pluralité de cultures au sein d'une même organisation et produites par l'expérience de travail. Enfin, l'inspiration de Sainsaulieu reste bien organisationnelle en ce sens qu'il n'identifie pas les cultures à une culture de classe, extérieure et préalable à l'organisation : les OP ou les cadres, qui appartiennent à des classes différentes, peuvent être portés par une même culture de la négociation. Notons encore que l'inventaire des cultures n'est pas clos : d'autres recherches menées ailleurs, peuvent repérer d'autres configurations.

#### 4.2. *Les cultures collectives d'Emmanuèle Reynaud (1982).*

Il s'agit ici d'expliquer comment des militants amènent le changement, qu'il se situent sur des terrains aussi variés que le planning familial, la libération féminine, la promotion de la santé, les terrains d'aventure, les groupes de quartier, les boutiques de droit, etc. (Reynaud, 1980).

---

<sup>13</sup> La confrontation avec Durkheim est explicite chez les trois auteurs : Sainsaulieu (1977, 342-343) s'interroge sur la parenté de ses concepts avec la personnalité de base de Kardiner et Dufrenne, E. Reynaud définit la conscience collective comme le ferait Durkheim (Reynaud, 1982, 176), mais s'écarte de son "totalisme" (1982, 175 ; 1983) et Ségrestin (1987, 560) se reconnaît durkheimien.

Les identités collectives nouvelles qui s'affirment sont celles de "mères célibataires, homosexuels, consultants d'un service hospitalier, parents de jeunes enfants... (1980, 275). La définition de cette culture collective reste très classique, avec une inflexion anti-sociétale : il s'agit d'un système intégré de normes, de valeurs et de comportements, ensemble constitué à propos d'une situation particulière et par l'ensemble de ses acteurs" (1982, 176).

Quel est le principe d'émergence de ces microcultures ? L'existence d'intérêt communs ne peut garantir la réalisation d'une action collective, dit l'auteur en s'appuyant sur les résultats de l'analyse d'Olson (1982, 163). Il faut chercher ailleurs : dans ces communautés d'identités qui se fondent prioritairement, semble-t-il dans les conflits : "c'est dans l'action que le groupe se structurera, adoptera des formes institutionnelles, et qu'apparaîtront des possibilités d'alliances et des antagonismes. C'est en définitive le conflit qui donne à l'identité collective une visibilité sociale en même temps qu'une position par rapport aux groupes déjà constitués... C'est le conflit qui donne un poids considérable à deux de ces composantes : les facteurs passionnels et les circonstances historiques" (Reynaud, 1982, 171). En dehors des conflits, "il n'y a pas de constitution de cultures collectives nouvelles et les clivages anciens (métier, origine sociale...) occupent une place extrêmement importante et qui croît avec le temps" (Reynaud, 1982, 173). En d'autres termes, J.-D. Reynaud (1980, 114) ne dit pas autre chose : (il faut souligner) "l'importance de facteurs "irrationnels" de constitution d'une collectivité : de la solidarité affective, de la communauté de situation, ou de langage, des normes de relations... (Il y a) le rôle des particularismes ou des accidents qui créent les identités : de l'unité du métier, du souvenir de la grève ou de tel grand conflit (...). En donnant plus de pertinence et d'effet durable à l'accident, au hasard, à l'événement, cette analyse redonne aussi toute sa place à l'histoire.

Enfin, point important, cette conception de l'identité collective permet de la concevoir en relation avec d'autres identités : "les identités collectives peuvent coexister, elles ne sont pas exclusives les unes des autres et une même personne peut participer à plusieurs identités collectives (Reynaud, 1982, 175 ; 1980, 280-281).

#### *4.3. L'identité corporative de Ségrestin (1985)*

Le livre de Ségrestin témoigne d'un approfondissement possible pour la sociologie des professions de santé, qui pourrait venir du renouvellement de la sociologie du travail française qui a découvert la pluralité des marchés de travail et l'existence de marchés primaires, c'est-à-dire protégés, se situant en dehors de la concurrence totale des offreurs de travail. La théorie des marchés coalisés (Tripier, 1984) ou celle des systèmes professionnels fermés (Ségrestin, 1985) vient ainsi féconder la sociologie des professions.

Ségrestin réduit la portée explicative de l'intérêt et restaure le poids des valeurs. Dès 1980, il pense que "les objectifs déclarés d'une action n'ont pas à

être considérés comme les moteurs de la mobilisation (...) les pratiques collectives renvoient toujours plus directement à l'acteur lui-même qu'à des projets ou des enjeux collectifs. Le point de départ de la conscience et de l'action collectives se trouve dans un dynamique de l'être plutôt que dans une dynamique de l'idée" (Ségrestin, 1980, 173). Le message est clair : l'objet de la négociation, ce n'est pas d'abord l'intérêt économique, le Toujours plus de Closets, mais "le toujours là" (1985, 210). "L'acteur social (est) appelé à se défendre en tant qu'acteur plus encore que comme porteur d'intérêts économiques" (Ségrestin, 1985, 211). "La négociation, c'est affirmer une attitude collective à sacrifier les intérêts directs du groupe chaque fois que le rapport avec le système est en cause" (1985, 210). Bref, en situation de crise, c'est "lorsque le système est menacé, que la consolidation de l'identité corporative devient véritablement un enjeu" (1985, 134). "L'identité est une fin en soi" (1985, 91).

Quelle est la portée de cette analyse ? C'est reconnaître le poids des valeurs, du passé, de l'histoire, dans l'action collective. Ségrestin est ainsi plus attentif à la permanence de l'acteur, à la continuité (1985, 62-96). Ce qui n'exclut pas le changement : l'identité change, s'adapte à un nouveau contexte, mais puise dans son passé pour le faire. Il serait intéressant de porter ces hypothèses sur le terrain de la profession médicale d'aujourd'hui et de voir comment se rédéfini une profession libérale fondée sur le colloque singulier, alors que le contexte change. Un groupe intègre le changement en procédant à un travail de redéfinition de lui-même en continuité avec son identité passée. Ce qui n'exclut pas que l'identité puisse être "floue" (1985, 71). Ainsi, dans la culture ouvrière, l'image de l'ouvrier de métier peut être centrale, même si elle n'existe presque plus, si elle n'a concerné qu'un noyau de travailleurs.

Ces trois travaux appartiennent plutôt, mais on pourrait nuancer le propos, à l'approche durkheimienne du système de valeurs agissant ex ante alors que l'analyse de la culture du projet, qui suit, relève plutôt de la construction valorielle ad quem.

#### *4.4. La culture du projet et l'entreprise institutionnelle (Sainsaulieu & Ségrestin, 1986)*

C'est un autre raisonnement que construisent Sainsaulieu et Ségrestin pour situer les identités et les valeurs au centre d'une réflexion sur la "culture du projet qui devient ainsi clairement une valeur de l'économie et non plus nécessairement un frein, ou un gadget, un pur accessoire d'une nécessité économique entièrement définie par ailleurs" (Sainsaulieu, 1987, 198).

Quelle est cette nouvelle culture de l'entreprise associant les différents partenaires sur un projet intégrant la dimension économique, la préoccupation du résultat ? Les auteurs sont toujours en recherche et on peut, fort prudemment, avancer les éléments suivants :

- a) C'est une culture qui permettra l'expression des différences, l'autonomie croissante, sans provoquer d'exclusion (Sainsaulieu, 1987, 208). Mais ce ne sera pas non plus "une communauté consensuelle et fusionnelle. C'est même plutôt l'inverse qui est le plus probable" (Sainsaulieu, 1988, 165). L'entreprise a déjà produit différents modèles de communautés (Sainsaulieu -1988- en repère cinq), mais il s'agit ici d'une communauté différente.
- b) "Le participatif de l'organisation productive n'est pas spontanément en harmonie avec la promotion de la culture d'entreprise" (Ségrestin, 1987, 473). Ici Ségrestin s'écarte de toute idée de coïncidence d'un management participatif patronal avec la culture d'entreprise. Parallèlement, il est conduit à affirmer l'absence de contradiction interne, essentielle, entre la logique d'intérêt et la logique communautaire : les intérêts des subordonnés et des dirigeants peuvent suivre à la fois des chemins séparés et des routes communes ou, comme le dit Reynaud (1988, 18) "La différenciation des intérêts et l'autonomie croissante des groupes ne sont pas contradictoires avec un résultat commun". Ce faisant, il écarte le paradigme de classe pour rendre compte de la culture d'entreprise<sup>14</sup>.
- c) Pour le moment, Sainsaulieu donne surtout un contenu procédural à la culture du projet : c'est une culture de l'écoute, du débat démocratique, de la tolérance, chargée de produire les identités nouvelles attendues.
- d) Ce sont ces identités, qui, affirmées, constituent la culture d'entreprise. Sainsaulieu pense que l'analyse stratégique favorise la reproduction du système (1987, 218) et qu'il faut introduire les représentations, les identités, pour créer le changement (1981). "Pour qu'il y ait changement, il faut que des acteurs sociaux trouvent la force d'agir au-delà des stratégies et des règles établies" (Sainsaulieu & Ségrestin, 1986, 347-348).
- e) C'est par cela que l'entreprise est institutionnelle, c'est-à-dire qu'elle produit de la société. D'une part, parce qu'elle peut susciter la culture procédurale d'un débat démocratique, ensuite parce qu'elle pourrait faire apparaître une culture d'entreprise associant les identités différentes des différents groupes.

#### 4.5. *Le rituel de célébration*

De ces travaux sur la construction institutionnelle, il faut rapprocher certains textes, surtout américains, qui insistent sur la dimension de rituel de célébration de l'unité sociale. La thématique paraît fort voisine par certains côtés, mais a son originalité propre. Il y a déjà Asiles où Goffman nous montre le staff et les reclus concourir à la réaffirmation de l'unité institution-

---

<sup>14</sup> Tout le monde n'en est pas convaincu. Voir Desmarez & Stroobants, 1987.

nelle <sup>15</sup>. Dans le même ordre d'idée, Light analyse la "Grand messe" qu'est la conférence psychiatrique célébrée par le chef de service hospitalier et destinée à réinterpréter le suicide d'un patient pris en traitement dans une ligne permettant de continuité à croire dans l'efficacité de la psychothérapie (Light, 1972). De même, la conférence chirurgicale hebdomadaire analysée par Bosk nous montre des chirurgiens édifiant une communauté normative à partir de l'aveu de leurs erreurs professionnelles (Bosk, 1979).

## 5. Conclusion

Comme on a pu le voir, c'est chacun des trois axes du paradigme durkheimien que nous avons vu redéfini aujourd'hui en fonction d'un nouveau contexte de société : la conception holiste des groupes sociaux, le caractère central des valeurs ainsi que l'approche de ces mêmes valeurs en terme de rationalité substantielle.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDER (1982), Max Weber, la théorie de la rationalisation et le marxisme, 14, 33-43.
- ALTHUSSER L. (1976), "Idéologie et Appareils idéologiques d'Etat (1970)", Positions, Editions Sociales, Paris.
- BIDOU C. (1986), "Classes sociales et sociologie", in GUILLAUME M., L'état des sciences sociales en France, La Découverte, Paris, 161-167.
- BOSK C. (1979), *Forgive and remember*, University of Chicago Press, Chicago.
- BOUDON R. & BOURRICAUD F. (1982), Dictionnaire critique de sociologie, P.U.F, Paris.
- BOURDIEU P. (1979), *La distinction*, Minuit, Paris.
- BOURRICAUD F. (1975), "Contre le sociologisme : une critique et des propositions", *Revue Française de Sociologie*, 16, 583-603.
- CAILLE A. (1981), "La sociologie de l'intérêt est-elle intéressante", *Sociologie du Travail*, 23, 257-274.
- CHAUVENET A. (1988), *Les Professionnels de la santé publique, producteurs de normes et de droits*, Centre d'Etude des Mouvements Sociaux (CNRS), Paris.
- COLLINS R. (1985), *Three sociological traditions*, Oxford University Press, New-York.
- CROZIER M. & FRIEDBERG E. (1977), *L'acteur et le système*, Le Seuil, Paris.
- DESMAREZ P. & STROOBANTS M. (1987), "Au lieu de l'entreprise", in DUBAR C. et al., Deuxièmes journées de sociologie du travail de la Société française de sociologie (Lille).
- DOUGLAS J. (1967), *The social meanings of suicide*, Princeton University Press, Princeton.
- DUBET F. (1987), *La galère : jeunes en survie*, Fayard, Paris.

---

<sup>15</sup> Voir Goffman (1968, 143 ss.). Les influences durkheimiennes sur Goffman paraissent bien établies : voir Collins (1985) et Winkin (1988).

- ETZIONI A. (1961), *A comparative analysis of complex organizations*, The free press of Glencoe, New-York.
- FOUCAULT M. (1975), *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris.
- GIDDENS A. (1976), "Classical social theory and the origins of modern sociology", *American Journal of Sociology*, 81, 703-729.
- GOFFMAN E. (1968), *Asiles*, Minuit, Paris.
- HALLIDAY T. (1983), "Professions, class and capitalism", *European Journal of sociology*, 24, 321-346.
- HIRSCHHORN M. (1988), *Max Weber et la sociologie française*, L'Harmattan, Paris.
- HIRSCHMAN A. (1980), *Les passions et les intérêts*, PUF, Paris.
- KNAPP P. (1985), "The question of hegelian influence upon Durkheim's sociology", *Sociological inquiry*, 55, 1-15.
- KUTY O. (1990), "Le professionnel de terrain créateur de valeurs", à paraître dans *Sciences Sociales et Santé*.
- LIGHT D. (1972), "Psychiatry and suicide : the management of a mistake", *American Journal of sociology*, 77, 821-838.
- LUKES S. (1977), *Emile Durkheim*, Penguin Books, Londres (Allan Lane, 1973).
- MARCUSE H. (1968), *L'homme unidimensionnel*, Minuit, Paris.
- MESTROVIC D. (1988), "Durkheim, Schopenhauer, and the relationship between goals and means : reversing the assumptions in the parsonian theory of rational action", *Sociological inquiry*, 58, 163-181.
- MOMMSEN W. (1986), *Max Weber et la politique allemande*, PUF, Paris.
- NISBET T. (1984), *La tradition sociologique*, PUF, Paris, (1ère édition : 1966).
- OLSON M. (1982), *Logique de l'action collective*, PUF, Paris.
- PADIOLEAU J. (1986), *L'ordre social*, L'Harmattan, Paris.
- PARSONS T. (1937), *The structure of social action*, The Free Press of Glencoe, New-York.
- POPE E. (1973), "Classic on classic : Parsons' interpretation of Durkheim", *American Sociology Review*, 38, 399-415.
- PRAGER J. (1981), "Moral integration and political inclusion : a comparison of Durkheim's and Weber's theories of democracy", *Social Forces*, 59, 918-950.
- RAYNAUD Ph. (1987), *Weber et les dilemmes de la raison moderne*, PUF, Paris.
- REYNAUD E. (1980), "Le militantisme moral", in MENDRAS H., *La sagesse et le désordre*, Gallimard, Paris, 271-286.
- REYNAUD E. (1982), "Identités collectives et changement social", *Sociologie du Travail*, 24, 159-176.
- REYNAUD E. (1983), "Groupes secondaires et solidarités organiques : qui exerce le contrôle social ?", *Année Sociologique*, 33, 181-194.
- REYNAUD J.-D. (1973), "Tout le pouvoir au peuple : de la polyarchie à la pléistocratie", in *MELANGES FRIEDMANN*, Gallimard, Paris, 76-92.
- REYNAUD J.-D. (1980), "Conflits du travail, classes sociales et contrôle social", *Sociologie du Travail*, 22, 97-115.
- REYNAUD J.-D. (1988), "Les régulations dans les organisations : régulation de contrôle et régulation autonome", *Revue Française de Sociologie*, 29, 5-18.
- ROSANVALLON P. (1989), *Le libéralisme économique*, Le Seuil, Paris.

- SAINSAULIEU R. (1977), *L'identité au travail*, Fondation Nationale des Sciences Politiques (éd. Poche : 1985), Paris.
- SAINSAULIEU R. (1981), "Du Système à l'acteur", *Année Sociologique*, 31, 447-458.
- SAINSAULIEU R. (1983), "La régulation culturelle des ensembles organisés", *Année Sociologique*, 33, 195-217.
- SAINSAULIEU R. (1987), *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Dalloz, Paris.
- SAINSAULIEU R. (1988), "Stratégies l'entreprise et communautés sociales de production", *Revue Economique*, 155-174.
- SAINSAULIEU R. et SEGRESTIN D. (1986), "Vers une théorie sociologique de l'entreprise", *Sociologie du Travail*, 28, 335-352.
- SAKS M. (1983), "Removing the blinker. A critique of recent contributions to the sociology of professions", *Sociological Review*, 31, 1-21.
- SEGRESTIN D. (1980), "Les communautés pertinentes de l'action collective", *Revue Française de Sociologie*, 21, 171-203.
- SEGRESTIN D. (1985), *Le phénomène corporatiste*, Fayard, Paris.
- SEGRESTIN D. (1987), "Réponse à l'analyse critique de Paradeise", *Revue Française de Sociologie*, 28, 3, 559-560.
- SEGRESTIN D. (1987), "L'entrée de l'entreprise en société", *Revue Française de Sciences Politiques*, 37, 465-479.
- SEIDMAN S. (1987), *Le libéralisme et la théorie sociale en Europe*, PUF, Paris.
- TRIPPIER R. (1984), "Approches sociologiques du marché du travail. Essai de sociologie de la sociologie", Thèse d'état, Université de Paris VII.
- WEBER M. (1964), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Plon, Paris.
- WINKIN Y. (1988), *Les moments et leurs hommes*, Le Seuil, Paris.